



Rapport des missions conjointes Gouvernement/OMS d'examen et de planification des programmes en 2011, y compris l'utilisation des stratégies de coopération avec les pays : résultats et enseignements tirés

Vue d'ensemble

1. La planification opérationnelle pour l'exercice 2012-2013 a été effectuée entre août et novembre 2011 dans le cadre de la quinzième série des Missions conjointes Gouvernement/OMS d'examen et de planification des programmes (JPRM). Ce processus consultatif vise à garantir que la collaboration technique entre l'OMS et les États Membres répond aux besoins des pays et qu'elle est conforme à la politique de santé nationale et aux orientations stratégiques définies dans les Stratégies de coopération avec les pays. Par le biais de ce processus, des plans opérationnels ont été élaborés avec des résultats spécifiques définis et des cibles mesurables à atteindre sur une période de deux ans.
2. Le budget programme régional 2012-2013 couvre le troisième exercice biennal de la mise en oeuvre du Plan stratégique à moyen terme 2008-2013. Le processus des missions conjointes comprend un examen critique et une évaluation des résultats du précédent exercice biennal, à partir desquels se base la planification. Dans le cadre du Programme général de travail et du Plan stratégique à moyen terme, le budget programme biennal demeure le principal outil pour la planification opérationnelle. Parallèlement, le développement et le lancement du Système mondial de gestion de l'OMS ont également eu un profond impact sur les méthodes, processus et procédures de travail.
3. Les États Membres et l'OMS ont poursuivi leurs efforts conjoints pour améliorer la situation sanitaire dans la Région. Toutefois, l'élaboration des programmes de santé en 2011 a été influencée par l'instabilité politique et les graves conflits internes qui ont touché plusieurs pays de la Région. En outre, les catastrophes naturelles telles que les inondations, la famine et les séismes ont entraîné des situations d'urgence dans d'autres pays nécessitant un solide engagement de la part des partenaires dans le domaine de la santé, y compris l'OMS.

Processus

4. Les pays et le Bureau régional ont commencé un travail préparatoire bien avant les missions conjointes. Les Représentants de l'OMS et leurs équipes, en collaboration avec les administrateurs des programmes nationaux, ont élaboré des projets de plans au niveau des pays. Des équipes des missions conjointes d'examen et de planification ont été affectées à chaque pays et ont examiné ces projets de plans à la lumière des priorités nationales, régionales et mondiales. Des consultations ont été organisées avec d'autres ministères et institutions des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la santé, qui ont été invités à participer aux sessions de missions conjointes afin de renforcer la synergie des interventions.
5. Les Stratégies de coopération avec les pays jouent un rôle important dans le processus de planification. Elles ont été utilisées dans les pays de la Région comme un instrument clé pour faire coïncider la collaboration technique de l'OMS avec les priorités nationales et harmoniser les programmes dans un cadre stratégique défini. Ces Stratégies de coopération avec les pays sont les principaux outils utilisés pour mettre en oeuvre la politique en faveur des pays de l'Organisation et promouvoir une vision cohérente à moyen terme dans le cycle de planification.

6. Afin de consolider davantage le processus, des formations sur la planification opérationnelle dans le Système de gestion mondial et sur la gestion fondée sur les résultats ont été organisées pour les administrateurs de programmes nationaux et le personnel des bureaux de pays dans plusieurs pays. Cette formation a permis de renforcer la conception commune de la planification, du suivi et de l'évaluation de l'activité de l'OMS.

Résultats

7. Une bonne préparation et un engagement précoce des partenaires ont permis l'amélioration de la planification conjointe, l'échange d'expériences entre les équipes des missions conjointes d'examen et de planification, et une bonne participation des équipes nationales et autres partenaires gouvernementaux dans ce processus. Toutefois, cette pratique n'a pas toujours été applicable en raison des situations d'urgence, qu'il s'agisse de catastrophes d'origine humaine ou naturelle, qui ont touché plusieurs pays. Les stratégies de coopération avec les pays ont contribué à l'harmonisation des priorités nationales et ont constitué un cadre stratégique à moyen terme pour la coopération. Malgré une nette amélioration des compétences en matière d'établissement de priorités et de planification, un décalage important persiste entre les Stratégies de coopération avec les pays et les missions conjointes d'examen des programmes ; outre le fait que l'allocation budgétaire ne corresponde pas toujours aux priorités des pays, il convient d'améliorer la formulation et la définition des résultats escomptés et des indicateurs de performance. Le dialogue entre les équipes de pays et les membres des équipes de missions conjointes a permis d'établir une conception commune des résultats escomptés spécifiques aux pays et de faire le lien avec les résultats escomptés au niveau régional. De manière générale, lors des futures planifications, une plus grande attention devrait être accordée au changement de contexte global dans la Région et aux causes profondes de l'insatisfaction des populations.

Conclusion

8. L'environnement dans lequel la santé publique évolue, à la fois au niveau local et international, est de plus en plus complexe, de nouveaux acteurs importants modifiant la façon dont les pays font face aux problèmes de santé, au cœur d'une crise financière et économique qui touche les populations de la Région et du reste du monde. L'OMS est un acteur clé en matière de réaction face au changement dans le domaine de la santé publique, agissant de façon stratégique pour rester efficace dans un environnement en rapide évolution. Le renforcement des capacités en matière de planification opérationnelle et stratégique est un processus permanent. Le Bureau régional continuera à renforcer le processus des missions conjointes d'examen et de planification des programmes en améliorant les stratégies de coopération avec les pays. Ces dernières doivent demeurer le principal cadre stratégique pour la collaboration de l'OMS avec les pays. Elles doivent constituer la base de la planification opérationnelle biennale par le biais des missions conjointes d'examen, garantissant que les priorités stratégiques qu'elles énoncent soient totalement reflétées dans les missions conjointes. Il convient de développer les mécanismes pour l'intégration de ces deux outils de planification. Les préparations pour les stratégies de coopération avec les pays et les missions conjointes d'examen des programmes doivent être rigoureuses et débiter six mois à l'avance. Les processus de consultation seront renforcés afin d'améliorer l'analyse des problèmes de développement et des besoins sanitaires spécifiques aux pays en tenant compte des atouts et des faiblesses. Les applications gestionnaires et les capacités en ressources humaines seront renforcées grâce à la gestion fondée sur les résultats et à l'utilisation optimale du système mondial de gestion. L'Organisation étudiera la possibilité d'allouer des fonds non affectés à des fins spécifiques pour les missions conjointes d'examen des programmes, la répartition entre les priorités devant être décidée au niveau des pays. Ceci est soumis à la participation des États Membres.

Évolutions futures

9. Le douzième Programme général de travail exposera un cadre stratégique pour l'action de l'OMS sur une période de six ans à partir de janvier 2014, couvrant trois cycles de budget biennal. Il énoncera et justifiera un ensemble restreint de priorités et définira un ensemble de résultats de haut niveau (au niveau de l'impact et des réalisations) à atteindre dans la période concernée. Les catégories plus larges définies pour élaborer le nouveau programme général de travail et le projet de budget programme offriront une plus grande flexibilité aux équipes de pays, créant un meilleur cadre à travers lequel refléter les priorités des stratégies de coopération avec les pays en matière d'allocation de ressources et de planification opérationnelle.

10. En outre, le Bureau régional a défini de nouvelles priorités stratégiques régionales qui fourniront un cadre pour les prochaines missions conjointes d'examen et de planification des programmes. Le document « L'avenir de la santé dans la Région OMS de la Méditerranée orientale : renforcer le rôle de l'OMS » souligne les principaux défis sanitaires pour la Région de la Méditerranée orientale, identifie les lacunes en matière de riposte et définit des grandes orientations stratégiques pour l'action de l'OMS dans la Région sur la période 2012-2016.